

Conforme à l'original


—
LYON DARDILLY
2 place du Paisy
BP 97
69573 Dardilly Cedex

Tél. 04 37 49 99 99
E-mail, firex@firex.fr

www.firex.fr

KARDOL SASU

36 route de saint romain
69450 SAINT CYR AU MONT D'OR

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31/12/2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



KARDOL SASU

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de la société KARDOL SASU,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société KARDOL SASU relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne les créances clients.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. Le bilan actif de la société étant principalement constitué de créances clients et comptes rattachées ainsi que de disponibilités, nous nous sommes assurés de la correcte évaluation de ces actifs et nous avons vérifié la réalité et la pertinence des informations données sur ces points dans l'annexe des comptes annuels

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon le 11 juin 2024

Le commissaire aux comptes
FIREX AUDIT

NICOLAS VIRET

Bilan actif

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
Immobilisations incorporelles	4 416 176,10	3 087 501,13
Immobilisations corporelles	644 629,56	309 558,14
Immobilisations financières	82 311,70	83 437,74
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 143 117,36	3 480 497,01
Stocks matières premières & marchandises	22 483,39	38 768,63
Clients	13 756 568,59	12 862 228,77
Autres créances	491 901,54	1 041 024,04
Valeurs mobilières de placement	11 407 356,45	5 906 578,56
Disponibilités	712 495,80	1 845 082,26
TOTAL ACTIF CIRCULANT	26 390 805,77	21 693 682,26
Charges constatées d'avance	3 266 682,59	2 607 090,28
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	3 266 682,59	2 607 090,28
TOTAL ACTIF	34 800 605,72	27 781 269,55

Bilan passif

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
Capital	400 000,00	400 000,00
Réserves	4 033 982,77	3 549 229,08
Résultat de l'exercice	2 875 770,30	2 684 753,69
TOTAL RESSOURCES PROPRES	7 309 753,07	6 633 982,77
Provisins pour risques & charges	65 000,00	150 000,00
TOTAL PROVISIONS RISQUES & CHARGES	65 000,00	150 000,00
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	293 755,97	657 469,93
Emprunts et dettes financières diverses	5 815 175,91	1 732 264,37
Fournisseurs	4 030 830,43	3 423 031,44
Dettes fiscales & sociales	5 455 190,10	5 151 463,79
Autres dettes	65 098,54	103 456,60
TOTAL DETTES	15 660 050,95	11 067 686,13
Produits constatés d'avance	11 765 801,70	9 929 600,65
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	11 765 801,70	9 929 600,65
TOTAL	34 800 605,72	27 781 269,55

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises	5 534 969,23	5 891 595,31
Production vendue	24 253 854,65	21 390 600,88
Subventions d'exploitation	26 769,90	41 163,50
Autres produits	465 015,64	142 132,70
Total	30 280 609,42	27 465 492,39
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises	5 686 765,52	5 140 306,50
Variation de stock (m/ses)	16 285,24	179 276,04
Autres achats & charges externes	6 163 762,16	4 693 271,00
Total	11 866 812,92	10 012 853,54
MARGE SUR M/SES & MAT	18 413 796,50	17 452 638,85
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	512 790,74	448 885,09
Salaires et Traitements	8 960 968,19	8 461 878,79
Charges sociales	4 034 410,14	3 808 725,65
Amortissements et provisions	503 585,72	751 323,74
Autres charges	172 647,58	56,00
Total	14 184 402,37	13 470 869,27
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 229 394,13	3 981 769,58
Produits financiers	256 268,57	56 005,60
Charges financières	170 122,78	33 572,98
Résultat financier	86 145,79	22 432,62
RESULTAT COURANT	4 315 539,92	4 004 202,20
Produits exceptionnels	133 255,94	44 643,78
Charges exceptionnelles	12 007,27	8 496,29
Résultat exceptionnel	121 248,67	36 147,49
Participation des salariés	656 493,29	565 219,00
Impôts sur les bénéfices	904 525,00	790 377,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 875 770,30	2 684 753,69

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU KARDOL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 34 800 606 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 875 770 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,5 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 8,22 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Faits caractéristiques**Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable****TITRES DE PARTICIPATION**

La société a acquis au cours de l'exercice 2023 les titres de la société KONTINUUM pour un montant de 1 € à la société GROUPE KARDOL.

FUSION

La société KARDOL a absorbé la société KONTINUUM au cours de l'exercice 2023 dans le cadre d'une TUP.

Cette opération juridique a généré un mali de TUP qui a été activé en immobilisation incorporelle pour un montant de 1 490 893 €.

En effet cette activité sera génératrice de profit futurs dans le cadre de son activité "web" en fonction des prévisionnels qui ont été établis.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<i>Valeurs brutes</i>				
Immobilisations incorporelles	4 030 232	1 552 626	88 079	5 494 779
Immobilisations corporelles	2 447 529	549 706	270 975	2 726 260
Immobilisations financières	83 438	1 391	2 517	82 312
Total	6 561 199	2 103 723	361 571	8 303 351
<i>Amortissements & provisions :</i>				
Immobilisations incorporelles	942 731	223 951	88 079	1 078 603
Immobilisations corporelles	2 137 971	214 634	270 975	2 081 630
Immobilisations financières				
Total	3 080 702	438 586	359 054	3 160 233
ACTIF NET				5 143 117

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 17 786 833 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	82 212		82 212
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	13 946 037	13 718 676	227 361
Autres	491 902	491 902	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 266 683	3 266 683	
Total	17 786 833	17 477 260	309 573
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients non encore facturés	201 822
Fournisseurs – RRR à obtenir	6 491
Divers – produits à recevoir	335 068
Intérêts courus à recevoir	9 965
Total	553 346

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 400 000,00 euros décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	150 000	65 000	150 000		65 000
Total	150 000	65 000	150 000		65 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		65 000	160 200		
Financières					
Exceptionnelles					

Fin du litige prud'hommal et donc reprise de la provision pour 60 000 €.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 27 425 853 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	293 756	90 504	203 252	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 030 830	4 030 830		
Dettes fiscales et sociales	5 455 190	5 455 190		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 880 274	5 880 274		
Produits constatés d'avance	11 765 802	11 765 802		
Total	27 425 853	27 222 601	203 252	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	362 868			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs FAR	637 837
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	290
Dettes provis. pr congés à payer	821 651
Dettes provis. pr partic. salariés	656 493
Personnel – autres charges à payer	975 915
Charges sociales s/congés à payer	375 310
Etat – autres charges à payer	48 009
Ch.fiscales s/salaires Ó payer	56 371
Clients – RRR à accorder	65 099
Total	3 636 974

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 266 683		
Total	3 266 683		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	11 765 802		
Total	11 765 802		

Notes sur le compte de résultat**Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale**

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2012, la société SASU KARDOL est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS GROUPE KARDOL.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 141 personnes dont 7 apprentis et 2 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	124	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	12	
Ouvriers		
Total	136	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

- Hypothèque conventionnelle consentie par la SCI LE CLOS DES ANGELIERES sur le 34/36 route de Saint Romain 69450 St CYR AU MONT D'OR pour le prêt de 663 553 euros (échéance 20/07/2028)
- Privilège de prêteurs de deniers d'un montant de 492 553 euros sur le 34/36 route de Saint Romain 69450 St CYR AU MONT D'OR pour le prêt de 663 553 euros (échéance 20/07/2028)
- Contre garantie BPI France pour 40% du prêt de 707 000 euros (échéance 04/07/2023) – Remboursée en février 2024

Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 437 775 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Bilan actif

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
Immobilisations incorporelles	4 416 176,10	3 087 501,13
Immobilisations corporelles	644 629,56	309 558,14
Immobilisations financières	82 311,70	83 437,74
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 143 117,36	3 480 497,01
Stocks matières premières & marchandises	22 483,39	38 768,63
Clients	13 756 568,59	12 862 228,77
Autres créances	491 901,54	1 041 024,04
Valeurs mobilières de placement	11 407 356,45	5 906 578,56
Disponibilités	712 495,80	1 845 082,26
TOTAL ACTIF CIRCULANT	26 390 805,77	21 693 682,26
Charges constatées d'avance	3 266 682,59	2 607 090,28
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	3 266 682,59	2 607 090,28
TOTAL ACTIF	34 800 605,72	27 781 269,55

Bilan passif

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
Capital	400 000,00	400 000,00
Réserves	4 033 982,77	3 549 229,08
Résultat de l'exercice	2 875 770,30	2 684 753,69
TOTAL RESSOURCES PROPRES	7 309 753,07	6 633 982,77
Provisins pour risques & charges	65 000,00	150 000,00
TOTAL PROVISIONS RISQUES & CHARGES	65 000,00	150 000,00
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	293 755,97	657 469,93
Emprunts et dettes financières diverses	5 815 175,91	1 732 264,37
Fournisseurs	4 030 830,43	3 423 031,44
Dettes fiscales & sociales	5 455 190,10	5 151 463,79
Autres dettes	65 098,54	103 456,60
TOTAL DETTES	15 660 050,95	11 067 686,13
Produits constatés d'avance	11 765 801,70	9 929 600,65
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	11 765 801,70	9 929 600,65
TOTAL	34 800 605,72	27 781 269,55

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises	5 534 969,23	5 891 595,31
Production vendue	24 253 854,65	21 390 600,88
Subventions d'exploitation	26 769,90	41 163,50
Autres produits	465 015,64	142 132,70
Total	30 280 609,42	27 465 492,39
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises	5 686 765,52	5 140 306,50
Variation de stock (m/ses)	16 285,24	179 276,04
Autres achats & charges externes	6 163 762,16	4 693 271,00
Total	11 866 812,92	10 012 853,54
MARGE SUR M/SES & MAT	18 413 796,50	17 452 638,85
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	512 790,74	448 885,09
Salaires et Traitements	8 960 968,19	8 461 878,79
Charges sociales	4 034 410,14	3 808 725,65
Amortissements et provisions	503 585,72	751 323,74
Autres charges	172 647,58	56,00
Total	14 184 402,37	13 470 869,27
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 229 394,13	3 981 769,58
Produits financiers	256 268,57	56 005,60
Charges financières	170 122,78	33 572,98
Résultat financier	86 145,79	22 432,62
RESULTAT COURANT	4 315 539,92	4 004 202,20
Produits exceptionnels	133 255,94	44 643,78
Charges exceptionnelles	12 007,27	8 496,29
Résultat exceptionnel	121 248,67	36 147,49
Participation des salariés	656 493,29	565 219,00
Impôts sur les bénéfices	904 525,00	790 377,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 875 770,30	2 684 753,69

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU KARDOL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 34 800 606 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 875 770 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU KARDOL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 34 800 606 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 875 770 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,5 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 8,22 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Faits caractéristiques**Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable****TITRES DE PARTICIPATION**

La société a acquis au cours de l'exercice 2023 les titres de la société KONTINUUM pour un montant de 1 € à la société GROUPE KARDOL.

FUSION

La société KARDOL a absorbé la société KONTINUUM au cours de l'exercice 2023 dans le cadre d'une TUP.

Cette opération juridique a généré un mali de TUP qui a été activé en immobilisation incorporelle pour un montant de 1 490 893 €.

En effet cette activité sera génératrice de profit futurs dans le cadre de son activité "web" en fonction des prévisionnels qui ont été établis.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<i>Valeurs brutes</i>				
Immobilisations incorporelles	4 030 232	1 552 626	88 079	5 494 779
Immobilisations corporelles	2 447 529	549 706	270 975	2 726 260
Immobilisations financières	83 438	1 391	2 517	82 312
Total	6 561 199	2 103 723	361 571	8 303 351
<i>Amortissements & provisions :</i>				
Immobilisations incorporelles	942 731	223 951	88 079	1 078 603
Immobilisations corporelles	2 137 971	214 634	270 975	2 081 630
Immobilisations financières				
Total	3 080 702	438 586	359 054	3 160 233
ACTIF NET				5 143 117

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 17 786 833 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	82 212		82 212
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	13 946 037	13 718 676	227 361
Autres	491 902	491 902	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 266 683	3 266 683	
Total	17 786 833	17 477 260	309 573
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients non encore facturés	201 822
Fournisseurs – RRR à obtenir	6 491
Divers – produits à recevoir	335 068
Intérêts courus à recevoir	9 965
Total	553 346

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 400 000,00 euros décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	150 000	65 000	150 000		65 000
Total	150 000	65 000	150 000		65 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		65 000	160 200		
Financières					
Exceptionnelles					

Fin du litige prud'hommal et donc reprise de la provision pour 60 000 €.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 27 425 853 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	293 756	90 504	203 252	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 030 830	4 030 830		
Dettes fiscales et sociales	5 455 190	5 455 190		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 880 274	5 880 274		
Produits constatés d'avance	11 765 802	11 765 802		
Total	27 425 853	27 222 601	203 252	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	362 868			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs FAR	637 837
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	290
Dettes provis. pr congés à payer	821 651
Dettes provis. pr partic. salariés	656 493
Personnel – autres charges à payer	975 915
Charges sociales s/congés à payer	375 310
Etat – autres charges à payer	48 009
Ch.fiscales s/salaires Ó payer	56 371
Clients – RRR à accorder	65 099
Total	3 636 974

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 266 683		
Total	3 266 683		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	11 765 802		
Total	11 765 802		

Notes sur le compte de résultat**Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale**

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2012, la société SASU KARDOL est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS GROUPE KARDOL.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 141 personnes dont 7 apprentis et 2 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	124	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	12	
Ouvriers		
Total	136	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

- Hypothèque conventionnelle consentie par la SCI LE CLOS DES ANGELIERES sur le 34/36 route de Saint Romain 69450 St CYR AU MONT D'OR pour le prêt de 663 553 euros (échéance 20/07/2028)
- Privilège de prêteurs de deniers d'un montant de 492 553 euros sur le 34/36 route de Saint Romain 69450 St CYR AU MONT D'OR pour le prêt de 663 553 euros (échéance 20/07/2028)
- Contre garantie BPI France pour 40% du prêt de 707 000 euros (échéance 04/07/2023) – Remboursée en février 2024

Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 437 775 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.